

Convention de louage de services

Entre les soussignés :

1. L'association de droit luxembourgeois ECOTREL asbl dont le siège social est situé 11, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux représentée aux fins des présentes par Monsieur Andy Maxant, son directeur, dûment habilité à cet effet, ladite association étant ci-après dénommée ECOTREL.

et

2. La société.....dont le siège social est situé représentée aux fins des présentes par..... son....., dûment habilité à cet effet, ladite société étant ci-après dénommée le Cocontractant.

A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Définitions

Dans la présente convention, on entend par :

« Autorité compétente » : Administration de l'environnement, unité stratégies et concepts.

« Collecte séparée » : Une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique.

« Contribution administrative » : La contribution financière qui doit être payée par le Cocontractant et servant au seul financement des frais administratifs engagés par ECOTREL dans le cadre de la réalisation de ses obligations contractuelles.

« Convention de louage de services » : Le présent document signé avec ses annexes ainsi que tous les ajouts ultérieurement convenus.

« Déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels » : Les équipements électriques et électroniques professionnels constituant des déchets au sens de l'article 4, 6° de la loi du 9 juin 2022 relative à la gestion des déchets.

« ECOTREL » : L'association qui exerce la fonction d'organisme de gestion. Les statuts d'ECOTREL ont été publiés au Mémorial du 27 avril 2004.

« Equipements électriques et électroniques professionnels » : Les équipements électriques et électroniques qui rentrent dans le champ d'application de la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques et qui ne répondent pas aux critères relatifs à leur caractère ménager décrits dans la liste des EEE reprise en annexe 1 de la convention d'adhésion à ECOTREL

« Mise sur le marché » : L'acte par lequel la Taxe sur la Valeur Ajoutée est exigible pour la première fois sur le territoire.

« Préparation à la réutilisation » : Toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des EEE professionnels ou de composants d'EEE professionnels qui sont devenus des déchets, sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

« Recyclage » : Toute opération par laquelle des DEEE professionnels sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

« Territoire » : Le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

« Traitement » : toute opération de préparation à la réutilisation, recyclage et valorisation ou élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

ARTICLE 2 : Objet de la convention

Le Cocontractant charge ECOTREL, qui accepte, de procéder :

- à son enregistrement auprès de l'Administration de l'environnement ;
- à la déclaration des équipements électriques et électroniques professionnels qu'il met sur le marché luxembourgeois ;
- à la déclaration des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels qu'il a repris auprès des utilisateurs autres que les ménages ainsi que de leur destination et des caractéristiques de leur traitement ;

conformément à la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques et lui donne procuration pour poser tous les actes nécessaires en vue d'exécuter les autres obligations qui lui incombent, le cas échéant, en tant que producteur ou importateur dans le cadre de la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exception du financement et de l'organisation de la collecte séparée et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels, ainsi que de la réalisation des taux y relatifs.

Le Cocontractant s'engage à payer la contribution administrative convenue ci-après afin de permettre à ECOTREL de remplir sa mission.

ARTICLE 3 : Dispositions générales

Le Cocontractant est considéré comme producteur au sens de l'article 2, 14° de la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, quel que soit le lieu du siège social du Cocontractant, son adresse de facturation, et le lieu à partir duquel les équipements électriques et électroniques professionnels sont livrés aux utilisateurs situés au Luxembourg.

ARTICLE 4 : Champ d'application

§1. Les équipements électriques et électroniques professionnels qui sont mis sur le marché luxembourgeois sont concernés par la convention de louage de services.

§2. La convention de louage de services est d'application exclusive sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

ARTICLE 5 : Durée

§1. La présente convention de louage de services est conclue pour une durée indéterminée. Elle entre en vigueur à la date de sa signature et pourra être résiliée sans faute par chacune des parties au 31 décembre de chaque année aux conditions prévues à l'article 11, §1 de la présente convention de louage de services.

§2. La présente convention de louage de services pourra également prendre fin par anticipation dans les cas mentionnés à l'article 11, §2 de la présente convention de louage de services.

ARTICLE 6 : Contribution administrative

§1. Montant de la contribution administrative

Conformément aux modalités décrites ci-après et afin de permettre à ECOTREL de réaliser sa mission, le Cocontractant paiera annuellement la contribution administrative telle que décrite dans le tarif repris à l'annexe 1.

Le montant, le mode de calcul et l'affectation de la contribution administrative sont déterminés par le conseil d'administration d'ECOTREL.

§2. Adaptation de la contribution administrative

La contribution administrative peut être adaptée une seule fois par année calendrier par ECOTREL. En cas d'adaptation de la contribution administrative, le nouveau montant sera communiqué par écrit au Cocontractant.

La nouvelle contribution administrative est applicable à partir du premier jour calendrier du troisième mois suivant la notification écrite par laquelle ECOTREL informe le Cocontractant de la modification du montant de la contribution administrative.

§3. Facturation de la contribution administrative

Au plus tard le 31 mars, le Cocontractant recevra une facture annuelle sur base de la déclaration des équipements électriques et électroniques professionnels qu'il a mis sur le marché luxembourgeois au cours de l'exercice précédent.

§4. Paiement de la contribution administrative

Tout paiement doit être effectué au moyen d'un virement sur un compte bancaire communiqué par ECOTREL.

Sauf dispositions contractuelles particulières, toute contestation des factures émises par ECOTREL devra se faire endéans les 5 jours calendrier de la réception du document. La contestation devra être motivée, tout en étant précisé que le simple fait de contester la facture n'entraîne aucun effet suspensif par rapport au paiement.

Les factures envoyées par ECOTREL au Cocontractant doivent être acquittées par ce dernier au comptant et sans escompte.

ARTICLE 7 : Obligations du Cocontractant

§1. Formalités préalables

Le Cocontractant doit transmettre à ECOTREL la fiche d'identification reprise à l'annexe 2. Le Cocontractant est obligé de remplir les champs de la fiche d'identification.

§2. La déclaration

Le Cocontractant s'engage à communiquer à ECOTREL, avant le 28 février de chaque année :

- le nombre et le poids des équipements électriques et électroniques professionnels qu'il a mis sur le marché luxembourgeois au cours de l'année précédente. La première déclaration doit être présentée à la signature de la convention.
- le nombre de déchets d'équipements électriques et électroniques qu'il a repris par ses propres moyens en reverse logistic au cours de l'année précédente ainsi que leur poids et leur destination.
- Les taux de préparation à la réutilisation, recyclage et valorisation effectivement atteints pour les déchets d'équipements électriques et électroniques qu'il a repris au cours de l'année précédente.

Ces informations doivent être précisées en fonction des catégories reprises à l'annexe I de la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

A cet effet, le Cocontractant utilisera le formulaire de déclaration repris à l'annexe 3. La communication peut se faire par fax, par la poste ou par voie électronique. Le Cocontractant devra remplir les formulaires complètement et correctement.

§3. Communication des données à ECOTREL

A la première demande, le Cocontractant fournit à ECOTREL toutes les informations demandées par les autorités compétentes qu'elles jugent utiles pour contrôler le respect des obligations administratives reprises dans la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

§4. Modification des données

Le Cocontractant informera immédiatement ECOTREL par courrier ordinaire ou par courrier électronique de toute modification survenue dans son chef et susceptible d'avoir une répercussion sur l'exécution de la présente convention.

Lorsque le Cocontractant ne met plus d'équipements électriques et électroniques professionnels sur le marché luxembourgeois, il est tenu de le communiquer sans délai à ECOTREL.

§5. Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels par le Cocontractant

Pour les DEEE qu'il n'a pas repris par ses propres moyens en reverse logistic, le Cocontractant s'engage à faire exclusivement appel à des collecteurs professionnels bénéficiant des autorisations requises et conventionnés par ECOTREL garantissant la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le cas échéant, le Cocontractant se chargera d'informer les autorités compétentes, pour autant que nécessaire, de la façon dont il a répondu aux différentes législations pour les déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels dont il a assuré la reprise et le traitement.

ARTICLE 8 : Obligations d'ECOTREL

§1. ECOTREL s'engage à agir en bon père de famille en vue de remplir au mieux les missions décrites à l'article 2 de la présente convention de louage de services. ECOTREL s'engage notamment à obtenir et à conserver un agrément ministériel tel que mentionné dans la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets.

§2. ECOTREL s'engage à conserver la confidentialité de toutes les informations financières ou commerciales qui lui seront confiées par le Cocontractant ou dont ECOTREL peut être au courant du fait de l'exécution de la présente convention de louage de services. Cette obligation de confidentialité ne porte pas préjudice à l'obligation d'information qu'ECOTREL a ou pourrait avoir en vertu d'une législation.

§3. ECOTREL porte à la connaissance du Cocontractant que les données personnelles communiquées sont susceptibles d'être traitées par informatique. ECOTREL attire dans ce cadre l'attention particulière du Cocontractant sur les dispositions du règlement général de la protection des données à l'égard du traitement des données personnelles ainsi qu'aux obligations auxquelles ECOTREL est soumise. Le Cocontractant déclare par sa signature être parfaitement au courant de ces dispositions législatives et réglementaires qui assurent valablement la protection de ses droits.

§4. ECOTREL s'engage à établir une liste de tous les Cocontractants. ECOTREL est autorisé à utiliser cette liste entièrement ou partiellement dans ses propres publications et/ou communications. A l'exception du nom du Cocontractant, toute utilisation par ECOTREL des marques, logos ou autres éléments d'identification des Cocontractants n'est uniquement possible, même à fins d'information, que moyennant une autorisation écrite stipulant les conditions d'utilisation.

§5. Une liste des Cocontractants est mise à la disposition des autorités compétentes conformément aux dispositions de la loi du 9 juin 2022 relative aux déchets.

§6. ECOTREL fera de son mieux afin d'assurer le respect de ses obligations, mais n'assurera aucune obligation de résultat dans le cadre des relations contractuelles. De toute manière et quelle que soit la cause, la responsabilité pécuniaire d'ECOTREL à l'égard du Cocontractant, tous préjudices confondus dans le cadre d'une

condamnation éventuelle, est limitée à un montant ne pouvant excéder le montant de la dernière contribution administrative versée.

ARTICLE 9 : Contrôles

§1. ECOTREL a le droit de désigner à tout moment un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable externe qui est lié par le secret professionnel. Ce réviseur d'entreprise ou expert-comptable externe peut effectuer les contrôles nécessaires chez le Cocontractant afin de s'assurer de la véracité des informations communiquées par le Cocontractant.

ECOTREL peut également procéder à ces contrôles mais, en aucun cas, le Cocontractant n'est obligé de donner directement accès à ECOTREL.

§2. Les frais de ces contrôles sont à charge d'ECOTREL, à moins que le nombre ou le poids des équipements électriques et électroniques professionnels effectivement mis sur le marché au cours de l'exercice contrôlé ne dépassent de 20 % ou plus le nombre ou le poids des équipements électriques et électroniques professionnels initialement déclarés. Dans ce cas, les frais des contrôles dont question ci-dessus sont supportés par le Cocontractant.

ARTICLE 10 : Sanctions

§1. En cas de déclaration tardive, ECOTREL enverra un avertissement écrit au Cocontractant afin qu'il introduise cette déclaration au plus tard 1 mois après expiration du délai normal.

Avant l'expiration du délai susmentionné, le Cocontractant pourra toutefois communiquer par écrit une raison objective à ECOTREL justifiant l'absence d'introduction tardive de la déclaration et mentionnant la date à laquelle la déclaration sera faite au plus tard. Dans ce cas, uniquement les intérêts de retard légaux seront dus par le Cocontractant.

§2. Lorsque le Cocontractant n'aura pas introduit sa déclaration 1 mois après l'expiration du délai normal sans communiquer une raison objective, ECOTREL chargera un réviseur d'entreprise d'établir la déclaration du Cocontractant. Le Cocontractant s'engage à apporter toute sa collaboration à ce réviseur d'entreprise et à lui donner accès à ses locaux ainsi qu'à tous les documents comptables pertinents. Les frais de l'intervention du réviseur sont à charge du Cocontractant.

§3. Si le Cocontractant ne paie pas dans le délai prévu, il sera tenu de payer, de plein droit et sans mise en demeure ou autre formalité, les intérêts de retard légaux et ce jusqu'au paiement complet du montant dû.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention

§1. Résiliation sans faute

La convention de louage de services peut être résiliée par chacune des Parties au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de 3 mois. Pendant ce délai de préavis, les deux Parties restent tenues de remplir toutes leurs obligations.

La résiliation sera notifiée, sous peine de nullité, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier. Le délai de préavis prend cours le premier du mois suivant la date de réception de la notification de résiliation.

§2. Résiliation pour cause de manquement

Chaque partie peut mettre fin à la convention de louage de services à charge de l'autre partie de plein droit, sans autres formalités et indemnités ni intervention judiciaire, en cas de manquement de cette dernière aux obligations qui lui sont imposées en vertu de la convention louage de services et si elle n'y remédie pas dans un délai de trente jours calendrier après la mise en demeure par la première partie annonçant son intention de mettre fin à la convention louage de services.

La mise en demeure doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle doit également contenir la motivation expresse et détaillée.

Le cas échéant, les contributions administratives payées par le Cocontractant seront définitivement acquises à ECOTREL ou les sommes impayées demeurent définitivement indues sous réserve du droit, pour chaque partie, d'intenter une action en indemnisation pour dommage subi.

§3. Communication de la résiliation de la convention de louage de services aux autorités compétentes

En cas de résiliation de la convention de louage de services, ECOTREL devra en informer immédiatement par écrit les autorités compétentes.

ARTICLE 12 : Incessibilité

Le Cocontractant ne peut en aucun cas transférer la convention de louage de services ni en confier l'exécution à un tiers, sauf accord préalable écrit d'ECOTREL.

ARTICLE 13 : Notifications et domicile

Sauf disposition expresse contraire, toute notification, devant être faite dans le cadre de la convention de louage de services, pourra être faite valablement à l'autre partie par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Parties sont censées élire domicile à l'adresse reprise à la première page de la présente convention de louage de services pendant toute sa durée, et ce aussi longtemps qu'elles ne se sont informées par écrit de l'existence d'un nouveau domicile.

ARTICLE 14 : Modifications et avenants

§1. Toute modification ou avenant à la convention de louage de services doit être rédigé par écrit et signé par les mandataires dûment autorisés par les Parties.

§2. Toute modification ou extension de la présente convention de louage de services est réputée faire partie de la présente convention de louage de services.

§3. Les annexes peuvent être modifiées de façon unilatérale par ECOTREL et les modifications entrent en vigueur dans le mois suivant leur envoi par écrit, sauf mention contraire.

ARTICLE 15 : Clause salvatrice

Au cas où un ou plusieurs des articles de la présente convention de louage de services serait déclaré comme nul ou non avenu, les autres articles de la présente convention resteraient d'application entre les parties.

ARTICLE 16 : Juridiction compétente

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois. Seuls les tribunaux de Luxembourg sont compétents.

ARTICLE 17 : Annexes

Les annexes ci-jointes font partie intégrante de la convention de louage de services.

Annexe 1 : Tarif des contributions administratives

Annexe 2 : Fiche d'identification

Annexe 3 : Formulaire de déclaration

Fait à, le

Fait en autant d'exemplaires que de parties. Chaque partie reconnaît avoir reçu son exemplaire

Pour le Cocontractant

(La signature doit être précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour ECOTREL

(nom)
(fonction)

Andy Maxant
Directeur

Liste des EEE accompagnés des critères limitatifs à leur caractère professionnel

Catégories d'équipements électriques et électroniques

- 1 Equipements d'échange thermique professionnels
- 2 Ecrans professionnels
- 3 Sources d'éclairage professionnelles
- 4 Gros équipements professionnels
- 5 Petits équipements professionnels
- 6 Petits équipements informatiques et de télécommunications professionnels

1. Equipements d'échange thermique professionnels

Critères

Aérotherme	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil combiné lave-linge / sèche linge avec pompe à chaleur (type laverie)	Tous les appareils avec pompe à chaleur avec raccordement multiphase à usage professionnel
Appareil combiné réfrigérateur/congélateur	Réfrigérateur avec système d'absorption fonctionnant par raccordement sur secteur 380V à usage professionnel
Appareil de climatisation	Tous les appareils fixe et destinés à être installés par un professionnel
Armoire de mise à température de vin / cave à vin	Toutes les armoires de mise à température de vin/caves verticale ou horizontale à usage professionnel
Boiler à eau	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Brasseur d'air	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Caisson VMC	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Centrale de traitement d'air	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Chaudière (électrique, gaz, fioul)	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Chauffe-eau thermodynamique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Chiller	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Congélateur horizontal (bahut)	Sans couvercle ou avec plus d'un couvercle à usage professionnel
Congélateur vertical (armoire)	Tous les appareils avec porte transparente et ceux dont le compresseur est monté sur le dessus de l'appareil à usage professionnel
Déshumidificateur d'air	Tous les appareils dont le poids est supérieur à 40 kg et la puissance supérieur à 750 W avec compresseur ou système d'absorption à usage professionnel
Distributeurs	Tous les distributeurs automatiques réfrigérants à usage professionnel
Enceinte climatique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Minifrigo / minifrigo à vin / refroidisseur de bouteille / refroidisseur de vin	Tous les minifrigos/minifrigos à vin, refroidisseurs de bouteilles et de vin avec compresseur ou système d'absorption destinés exclusivement à une utilisation professionnelle (notamment en milieu hôtelier) et qui peuvent être équipés d'une serrure
Panneau rayonnant et infrarouge, radiant	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Parasol chauffant	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pompe à chaleur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Radiateur à bain d'huile	Tous les appareils d'une puissance supérieure à 5 Kw à usage professionnel
Réfrigérateur	Tous les appareils avec système d'absorption fonctionnant uniquement par raccordement sur secteur 230V à usage professionnel
Réfrigérateur / congélateur fixe (système d'absorption)	Tous les réfrigérateurs et/ou congélateur fixe fonctionnant selon le principe de refroidissement par absorption à usage professionnel
Rideau d'air chaud	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Sèche-linge	Tous les appareils avec pompe à chaleur avec raccordement multiphase à usage professionnel
Sécheur d'air comprimé	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Split-système	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Ventilateur centrifuge	Tous les appareils supérieur à 300 Kg à usage professionnel

2. Ecrans professionnels

Écran d'affichage / panneau d'information	Ecrans d'affichage dynamique, signalétique, autres équipements d'imagerie comprenant un écran d'une surface > 100 cm ² à usage professionnel
---	---

3. Sources d'éclairage professionnelles

Lampes à vapeur de mercure	Toutes les lampes
Lampes à vapeur de sodium basse pression	Toutes les lampes
Lampes à vapeur de sodium haute pression	Toutes les lampes

4. Gros équipements professionnels (dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm)

Appareil médical d'hygiène	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que stérilisateur, machine à laver les instruments, etc
Appareil médical fixe	Tous les appareils supérieur à 250 Kg à usage professionnel tel que scanner, IRM, radiographie, radiothérapie, etc
Appareil médical mobile	Tous les appareils supérieur à 50 Kg et inférieur ou égal à 250 Kg à usage professionnel tel que robot chirurgical, microscope, machine à dialyse, lithotriporteur, matériel d'assistance respiratoire, etc
Appareil pour métier de paysagiste / entretien des espaces verts	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que aérateur / démousseur de pelouse, cisaille, taille-haies, sculpte-haies, tondeuse, scarificateur, broyeur, débroussailluse désherbeur, elagueuse, motobineuse, scie à bûches, tarière, etc
Antenne parabolique	Toutes les antennes paraboliques ayant un diamètre > à 1,20 m à usage professionnel
Appareil combiné lave-linge / sèche linge	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Appareil de chauffage fixe	Tous les appareils de chauffage fixe à usage professionnel tel que radiateur électrique, etc
Appareil de fitness	Tous les appareils professionnels destinés à un usage dans les salles de sport / hall sportifs de grande taille
Appareil d'éclairage professionnel	Tous les appareils d'éclairage à usage professionnel
Aspirateur et/ou aspirateur à eau	Tous les appareils dont la contenance du récipient à poussière et/ou à eau supérieure à 10 litres à usage professionnel
Banc solaire	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Borne de recharge de véhicule électrique	Tous les appareils public à usage professionnel
Borne de ticketing / billetterie	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Calendreuse à repasser	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Centrale et borne de paiement	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Compostière	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Compresseur	Tous les compresseurs professionnels dont le volume du réservoir est supérieur ou égale à 10 Litres
Distributeur de billets	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Essoreuse	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Équipement pour cuisine professionnelle	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que cuisinière électrique / à gaz, four à micro-ondes, four combiné, plaque de cuisson, chauffe-plats, bec de cuisson, hotte aspirante, etc
Fontaine à boissons et denrées sous forme liquide	Tous les appareils électriques d'un poids > 5kg à vide à usage professionnel
Four	Tous les appareils dont l'une des dimensions extérieure est > à 50 cm et d'une puissance supérieure à 5 kW
Fendeuse à bois	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Jeux d'arcade, de café, flipper	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Groupe à condensation par air / eau	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Haut-parleurs actifs / stations d'écoute	Toutes les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' ou les appareils munis d'un transformateur de sortie 100 volts et dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm à usage professionnel
Haut-parleurs passifs	Toutes les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' d'un transformateur de sortie 100 volts et dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm à usage professionnel
Lave-linge	Tous les appareils avec raccordement multiphase et les appareils pourvus d'un système de paiement avec pièces de monnaie à usage professionnel
Lave-vaisselle	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Machine à tricoter	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Machine pour le tissage	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Nettoyeur à haute pression	Tous les appareils dont la puissance est > à 2,2 kW à usage professionnel
Outillage pour l'agriculture, l'horticulture, l'élevage	Tous les appareils > à 20 Kg à usage professionnel tel que appareil d'arrosage, pulvérisateur, scarificateur, cultivateur, extirpateur, etc
Outillage mobile de chantier	Tous les appareils supérieur à 5Kg et inférieur ou égale à 20Kg à usage professionnel tel que bétonnière, cloueur, perceuse sur colonne, carotteuse, broyeur, soudeuse, etc
Parabole	Tous les appareils avec un diamètre > à 1,2 m à usage professionnel
Pompe / électrovane chantier	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que moteur hydraulique avec capteur, pompe avec moteur intégré pompe hydraulique, surpresseur d'eau électrique, etc
Sèche-linge	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Sèche-main	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Soundmixer / Table de mixage	Panneau de distribution pour accorder les sons émanant de plusieurs sources avant de les envoyer à un amplificateur, un haut-parleur ou à un ordinateur, les appareils concernés sont ceux avec au moins 50 % d'entrées mono, ou les modèles rack 19" ou plus grands, ou équipés d'un connecteur XLR ou SDI et dont toutes les dimensions extérieures sont > à 50 cm à usage professionnel
Tronçonneuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel

5. Petits équipements professionnels (dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)

Adaptateur de courant / chargeur	Tous les adaptateurs de courant, chargeurs à usage professionnel y compris les solaires et les inductions vendus séparément
Affleureuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Affûteuse de chaîne	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Agrafeuse - cloueuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Aiguiseur à couteaux / aiguiseur à ciseaux	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Amplificateur audio / égaliseur	Tous les amplificateurs de modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR, SDI ou avec mono-bridge à usage professionnel
Amplificateur audio et DVD	Tous les amplificateurs audio de modèles rack 19" ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts ou équipés d'un connecteur XLR, SDI ou avec mono-bridge et DVD à usage professionnel
Amplificateur car audio / égaliseur	Tous les amplificateurs et/ou égaliseurs pour appareillage audio encastrable dans un véhicule avec entrée microphone à usage professionnel
Amplificateur d'antenne / de distribution	Tous les types d'amplificateurs d'antenne et de distribution à usage professionnel
Analyseur d'air intérieur	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Antenne avec amplificateur incorporé	Toutes les antennes pourvues d'alimentation électrique avec amplificateur incorporé à usage professionnel
Anti-insectes / chasse-insectes / tue-insectes	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil à préparation culinaire / ustensile de cuisine / robot de cuisine	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que appareil à churros, barbe à papa, pain, crêpe, gauffre, croque-monsieur, hot-dog, blender, coquetière, cuiseur, grille-pain, toaster, hachoir, épilateur, plancha, pierrade, wok, poêle à frire électrique, poêle à pizza, moulin à épice, moulin à céréales, mousser de lait, etc
Appareil d'institut de beauté / soin / bien-être	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que appareil de manucure / pédicure, anti-ride, anti-cellulite, luminothérapie, épilation, massage, thalasso, acupuncture, etc
Appareil pour salon de coiffure	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que appareil pour teindre les cheveux, casque sèche-cheveux, sèche-cheveux muraux, etc
Appareil à gravure	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil à vapeur ionique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil de chauffage fixe	Tous les radiateurs fixes à usage professionnel tel que radiateur électrique etc
Appareil de décongelation	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil de filtrage de l'eau / neutralisant calcaire	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil de fitness	Tous les appareils professionnels destinés à un usage dans les salles de sports / hall sportif de petite taille
Appareil de montage vidéo / table de mixage son et image	Panneau de distribution pour accorder les sons et les séquences d'images enregistrés, émanant de plusieurs sources avec au moins 50% d'entrées mono, les modèles rack 19" ou plus et les modèles équipés d'un connecteur XLR ou SDI à usage professionnel
Appareil de mesure, de pesée ou de réglage ou utilisé comme équipement de laboratoire	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil de refroidissement / chauffage	Tous les appareils électriques pourvus d'un condensateur céramique fonctionnant selon le principe Peltier, y compris les pompes à bière à usage professionnel
Appareil de sécurité / intrusion / secours / vol	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que détecteur de fumée, centrale d'alarme, système d'alarme incendie, alarme intrusion, interphone, contrôle d'accès, portier vidéo, ventouse électromagnétique, sirène, etc
Appareil de soins de vêtements	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Appareil pour emballage sous vide	Tous les appareils électriques pourvus d'un cordon et d'une fiche et / ou fonctionnant sur pile(s), avec une capacité > à 200 Watts à usage professionnel
Armoire à fusil / armoire forte / coffre-fort	Toutes les armoires à fusils, armoires fortes et coffres-forts électriques et électroniques >100 Kg à usage professionnel
Aspirateur pour matériel électrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Boucheuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Boulonneuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Brosse à chaussures	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Broyeur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Cafetière	Tous les appareils électriques avec un réservoir d'eau supérieure à 2 litres y compris les encastrables à usage professionnel
Caméra d'inspection	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Caméra vidéo / caméscope	Caméras permettant les enregistrements vidéo d'un poids > 3 Kg à usage professionnel
Carotteuse diamant à sec ou à eau	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Chauffe-assiettes / appareil de garde au chaud	Tous les appareils électriques pourvus avec une puissance supérieure à 400 W et prévus pour plus de 30 assiettes y compris les encastrables à usage professionnel
Chauffe-plat	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Cisaille	Tous les types de cisaille électriques à usage professionnel
Clé dynamométrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Contrôleur de pression des pneus	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Convertisseur / hub / switch / splitter, audio et vidéo	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Convertisseur de courant	Tous les convertisseurs avec un effort de point > à 5 kW à usage professionnel
Coupe câble électrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Coupe carrelage	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Coupe fer à béton	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Coupe tige filetée	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Coupe-bordure (nylon)	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Couteau électrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Cuve de brassage de bière	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Déboucheur de canalisation	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Débroussailleuse-Trimmer	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Décapeur de peinture	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Découpeur universel	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Découpeuse à fil chaud	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Défonceuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Déshumidificateur d'air	Tous les appareils dont le poids est > 40 kg et la puissance > 750 W sans compresseur et sans système d'absorption
Déshydrateur de déchets alimentaires	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Déshydrateur de fruits, légumes et herbes	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Détacheur à ultrasons	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Détapisseuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Détauqueur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Détecteur de métaux, câbles électriques, thermique, poutre, humidité	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Dispositif pour fabrication de prothèse	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que matériel de mesure / moulage des organes à remplacer / consolider, station de travail informatique destinée à la conception, etc
Disqueuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Distributeur à boisson chaude	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Distributeur de désinfectant	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Distributeur de savon	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Docking station	Tous les dockings stations à usage professionnel
Drone	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Emetteur / Récepteur audio et/ou vidéo sans fil	Tous les appareils destinés à un usage professionnel
Enregistreur de disque dur	Tous les lecteurs / enregistreurs de disque dur avec connecteur XLR ou SDI ou les enregistreurs de surveillance pour enregistrements de 24 heures et plus surveillance pour enregistrements de 24 heures et plus à usage professionnel
Epandeur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Equipement de sport comportant des composants électriques ou électroniques	Tous les appareils dont la fonction première requiert l'énergie électrique et est à usage professionnel
Ethylotest électronique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Fendeuse à bois	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Fer à repasser / à vapeur avec ou sans générateur de vapeur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Fer à souder / Fer à dessouder	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Foreuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Foreuse à percussion / perceuse à percussion	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Friteuse	Tous les appareils électriques avec un contenu > à 6 litres d'huile/graisse y compris les encastrables à usage professionnel
Générateur de courant	Tous les appareils produisant de l'électricité d'une puissance > à 4 kVA à usage professionnel
Générateur de vapeur pour hammam	Tous les générateurs de vapeur pour hammam avec réservoir > à 20 L à usage professionnel
Grignoteuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Grill	Tous les appareils électriques avec une puissance > 2 kW, y compris les encastrables à usage professionnel
Haut-parleurs actifs / stations d'écoute	Toutes les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' ou les appareils munis d'un transformateur de sortie 100 volts et dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm à usage professionnel
Haut-parleurs passifs	Toutes les caisses de résonance équipées de haut-parleurs avec connecteur jack, Speakon, XLR ou SDI, poignées de transport ou porte-voix, les appareils avec prise céramique ou avec fixation encastrable avec 'spring clamps' d'un transformateur de sortie 100 volts et dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm à usage professionnel
Humidificateur d'air	Tous les appareils électriques avec un réservoir d'eau > 20 L à usage professionnel
Imprimante pour appareil photo	Appareils destinés uniquement à l'impression de photos > 4 Kg à usage professionnel
Imprimante vidéo	Appareils destinés uniquement à l'impression d'images vidéo > 4 Kg à usage professionnel
Incubateur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Jumelle / télescope / lunette infrarouge électrique	Tous les appareils électriques fixes à usage professionnel
Lamelleuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Lampe à infrarouge	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Lecteur / enregistreur à bandes / cassettes / CD / MD	Tous les appareils d'enregistrement et de reproduction du son modèles rack 19" et les appareils avec pitch control et connecteur XLR ou SDI à usage professionnel
Lecteur / enregistreur DVD / HD DVD / Blu-Ray / numérique	Appareils d'enregistrement et/ou de reproduction du son et/ou d'images TV modèles rack 19" et les appareils destinés à la surveillance pour enregistrements inférieurs à 24 heures à usage professionnel
Lecteur réseau multimédia	Appareils permettant la lecture de fichiers multimédia à usage professionnel
Lustreuse-satineuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Machine à préparation de boissons	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que appareil à cocktail, smoothie maker, granita, vin chaud, etc
Machine à coudre	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Machine à espresso	Tous les appareils électriques à usage professionnel avec une capacité supérieure de 40 tasses par heure
Machine à glaçons / broyeur à glaces	Tous les appareils électriques à usage professionnel permettant de fabriquer des glaçons, y compris les broyeurs à glace
Machine d'embouteillage	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Magnétoscope / enregistreur vidéo, combiné magnétoscope / lecteur enregistreur DVD, Blu-ray	Tous les appareils permettant d'enregistrer et de reproduire le son et/ou les images TV avec connecteur XLR ou SDI et les enregistreurs de surveillance "time lap" à usage professionnel
Marteau de burinage ou de démolition	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Marteau électrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Marteau perforateur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Masque à souder électronique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Mégaphone	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Mélangeur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Mètre à ruban digital	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Meuleuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Meuleuse droite	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Microphone	Microphone avec raccordement fixe avec les systèmes avec connecteur XLR ou SDI à usage professionnel
Mijoteuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Minifrigo / minifrigo à vin / refroidisseur de bouteilles / refroidisseur de vin	Tous les minifrigos destinés à une utilisation professionnelle (notamment en milieu hôtelier) et qui sont équipés d'une serrure et différents de ceux mentionnés dans la catégorie 1.1. (sans compresseur)
Minuterie	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Mixeur	Tous les appareils électriques y compris les batteurs, les fouets, etc, dont la longueur de la garde/barre est supérieure à 30 cm à usage professionnel
Moulin à café	Tous les appareils électriques avec un contenu > à 300 grammes à usage professionnel
Nettoyeur à haute pression	Tous les appareils électriques dont la puissance est > à 2,2 kW à usage professionnel
Nettoyeur à ultrasons	Tous les appareils électriques à usage professionnel destinés au nettoyage des bijoux, monnaies, lunettes, etc.
Nettoyeur de vitres	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Niveau laser / récepteur laser	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Odomètre électronique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Ordinateur pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, etc...	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Outil mobile de chantier	Tous les appareils électriques à usage professionnel tel que scie à métaux avec lame / ruban / circulaire / chantourne / sauteuse, rabot, rabot à béton, ponceuse à bande / orbitale / roto-excentrique, taraudeuse, visseuse, perceuse, rainureuse, visseuse à frappe / à choc, etc
Ouvre-boîtes / aiguiser à couteaux	Tous les appareils électriques y compris les appareils combinés à usage professionnel
Ouvre-bouteille	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Palan électrique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Parabole d'écoute à distance	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pistolet à air chaud	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pistolet à colle	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pistolet à peinture	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pistolet d'injection à cartouche	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Planche à repasser active	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Plaque chauffante pour chicha, narguilé, charbon naturel	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Plaque de cuisson ou chauffe-plats (simple)	Tous les appareils électriques avec une puissance > à 2,9 kW à usage professionnel
Poignée de contrôle vidéo	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pointeur laser	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pointeur satellite	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Polisseuse de voiture	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pompe à air rechargeable	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pompe à gonfler	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pompe d'aération de bassin de jardin	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Pompe de circulation et/ou aération pour spa gonflable, portable et fixe	Tous les appareils électriques portables / mobiles avec fil et/ou fiche ou sur batterie vendus séparément à usage professionnel
Pompe de puits / étang / fontaine	Tous les appareils électriques avec un débit > à 9000 litres/heure et une puissance > à 1,5 Kw à usage professionnel
Pompe de transvasement	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pompe d'évacuation	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Projecteur de diapositives	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Pulvérisateur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Purificateur d'air / appareil d'aération	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Radiateur à infrarouge	Tous les appareils fixes à usage professionnel
Radio / récepteur / récepteur TV	Appareils pour la réception de signaux radio et /ou TV non-encryptés et encryptés de modèles rack 19" ou équipés d'un connecteur XLR ou SDI ou les appareils avec transformateur de sortie 100 volts à usage professionnel
Radiotransmetteur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Rafraîchisseur de bouteille	Tous les appareils électriques basés sur le principe Peltier et destinés à rafraîchir plus d'une bouteille à la fois à usage professionnel
Récepteur satellite / terrestre / démodulateur	Récepteur/démodulateur rack 19" mountable à usage professionnel
Régulateur de chaleur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Remontoir pour montre automatique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Robinetterie électrique / électronique	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Rouleau à peinture	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Scaler externe	Tous les boîtiers à usage professionnel destinés à l'amélioration de la netteté des images des vidéoprojecteurs
Sécauteur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Sèche chaussures, bottes, gants	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Sorbetière / turbine à glace	Tous les appareils électriques avec un contenu > à 2 litres à usage professionnel
Soudage / brasage chantier	Tous les appareils inférieure à 5 Kg à usage professionnel
Soude-sacs	Tous les appareils électriques avec une puissance > à 200 W à usage professionnel
Soudeuse (monophasée)	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Soudeuse triphasées	Tous les appareils avec raccordement multiphase à usage professionnel
Souffleur et/ou aspirateur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Station de démarrage	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Station de désoudage à vide	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Station météo	Tous les appareils électriques à usage professionnel permettant de mesurer une ou plusieurs conditions atmosphériques (température, pression atmosphérique, vitesse du vent, degré d'humidité, etc)
Stérilisateur à ultraviolets	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Stimulateur de circulation	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Support de télévision électrique	Tous les supports électriques à usage professionnel permettant de régler électriquement l'orientation et l'inclinaison d'une télévision
Surfaceuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Surjeteuse / recouvreuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Système audio, mini, midi, micro, (avec ou sans haut-parleurs)	Toutes les chaînes hi-fi à usage professionnel dans les différentes tailles, avec un seul câble d'alimentation, vendues comme une seule référence d'article, y compris les systèmes multifonctionnels permettant d'accueillir un GSM / Smartphone, lecteur MP3 / MP4 et pouvant également comporter une connexion sans fil
Système intercom	Tous les systèmes intercom mobiles (2 ou plus directions) à usage professionnel
Talkie-Walkie	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Télémètre laser	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Thermoplongeur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Thermostat	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Tournebroche	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Trancheuse	Tous les appareils électriques avec un diamètre de couteau > à 190 mm à usage professionnel
Tronçonneuse	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Vidéophone	Tous les appareils mobiles permettant de transmettre en temps réel le son et l'image d'un poste (p.ex. poste extérieur) à un autre (p.ex. poste intérieur) à usage professionnel

6. Petits équipements informatiques et de télécommunication professionnels

Caméra de surveillance / caméra IP, Wifi, 3G, embarquée, d'action	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Centrale téléphonique	Toutes les centraux téléphoniques ou stations (fixes ou mobiles) sur lesquelles on peut raccorder plus de 6 postes téléphoniques fixes et/ou sans fil à usage professionnel
Destructeur de papier	Tous les appareils électriques dont le poids est > à 10 Kg à usage professionnel
Fax	Tous les fax unifonctionnels dont toutes les dimensions extérieures sont > à 50 cm à usage professionnel
Hubs / switches / routers / modems / access points / streamer / printserver / repeater / gateway	Tous les hubs / switches / routers / modems / access points / streamer / printservers / repeater / gateway avec plus de 6 portes de sortie, quelle que soit la technique, telle que wireless, ADSL, DSL, câble ou autre, que les fonctions soient combinées ou non, y compris les appareils avec fonctions cloud à usage professionnel
Imprimante	Toutes les imprimantes unifonctionnelles dont toutes les dimensions extérieures sont > à 50 cm (laser, à encre, matricielles, thermiques, fasers, wax, LED, etc) à usage professionnel
Imprimante 3D	Toutes les imprimantes 3D dont toutes les dimensions extérieures sont > à 50 cm
Machine à plastifier / Machine à relier	Tous les appareils fonctionnant sur secteur pour relier, couvrir et/ou plastifier des feuilles de papier ou des livres, et dont le poids est > à 5 Kg
Numériseur de diapositives / négatifs / films Super 8 et 8mm	Tous les appareils dont le poids est > à 5 Kg à usage professionnel
Photocopieur / Appareil multifonctionnel	Tous les photocopieurs unifonctionnels et / ou appareils multifonctionnels (fax, imprimante, scanner, copieur,...) dont toutes les dimensions extérieures sont > à 50 cm à usage professionnel
Projecteur	Tous les projecteurs dont le poids est > à 6 Kg à usage professionnel
Scanner	Tous les scanners unifonctionnels dont le poids est > à 5 Kg, destinés à l'utilisation informatique à usage professionnel
Scanner 3D	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Serveur	Tous les appareils électriques à usage professionnel
Stockage informatique pour réseaux et sur bandes	Tous les appareils électriques à usage professionnel

Société :

FICHE D'IDENTIFICATION

Type d'entreprise*

Fabricant (sans vente directe aux end users)	
Producteur	
Importateur	
Installateur	

* Cocher la case correspondante

NUMERO DE CLIENT

PR _____

Cadre réservé à Ecotrel

Siège social

Rue :		Numéro :	
Code postal :	Localité :		
Pays :	Langue :	Lëtzebuergesch	Français Deutsch English
Tél :	Fax :		

Personnes de contact

<u>Responsable légal du Cocontractant</u>	
Nom :	e-mail :
Fonction :	
<u>Gestionnaire du dossier</u> (à remplir si cette personne est différente du responsable légal)	
Nom :	e-mail :
Fonction :	Tél direct :

Adresse de facturation (à remplir si elle est différente de l'adresse du siège social)

Rue :		Numéro :	
Code postal :	Localité :		
Pays :			

Données complémentaires

Numéro de compte IBAN :
Numéro d'identification TVA (IBLC) :

A ENVOYER :
Ecotrel asbl
11, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux
e-mail : info@ecotrel.lu

(Signature du Cocontractant)

ANNÉE 2023

FORMULAIRE DE DECLARATION

Nom du Cocontractant :

Numéro de client : Numéro TVA : Date :

Catégories d'EEE	Nombre d'équipements mis sur le marché lux.	Poids total des équipements mis sur le marché lux.	Nombre d'équipements donnant droit à restitution	Poids total des équipements donnant droit à restitution	Contribution administrative hors TVA €/équipement	TOTAL hors TVA
	(1)		(2)		(3)	((1) - (2)) x (3)
1 Equipements d'échange thermique professionnels					0,10 €	
2 Ecrans professionnels					0,10 €	
3 Sources d'éclairage professionnelles					0,10 €	
4 Gros équipements professionnels					0,10 €	
5 Petits équipements professionnels					0,10 €	
6 Petits équipements informatiques et de télécommunication professionnels					0,10 €	

TOTAL hors TVA

Catégories de DEEE	Nombre d'équipements repris en reverse logistic	Poids total des équipements repris en reverse logistic	Nom et adresse collecteur / filière	
1 Equipements d'échange thermique professionnels				
2 Ecrans professionnels				
3 Sources d'éclairage professionnelles				
4 Gros équipements professionnels				
5 Petits équipements professionnels				
6 Petits équipements informatiques et de télécommunication professionnels				

A ENVOYER :
 Ecotrel asbl
 11, boulevard du Jazz
 L-4370 Belvaux
 e-mail : info@ecotrel.lu

(signature du Cocontractant)

ANNEE 2023

Tarif des contributions administratives (Hors TVA)

€ / EEE

1	Equipements d'échange thermique professionnels	0,10 €
2	Ecrans professionnels	0,10 €
3	Sources d'éclairage professionnelles	0,10 €
4	Gros équipements professionnels	0,10 €
5	Petits équipements professionnels	0,10 €
6	Petits équipements informatiques et de télécommunication professionnels	0,10 €